



Diagnosticien d'automobiles / Diagnosticienne d'automobiles avec brevet fédéral

Dans le texte suivant le titre masculin a été choisi pour faciliter la lecture

Les spécialistes techniques du garage. Les diagnosticiens d'automobiles assument une fonction clé dans le garage. Ils connaissent les questions ainsi que les tenants et aboutissants de la technique automobile dans leur spécialisation. C'est pourquoi ils présentent une forte affinité avec les relations techniques et peuvent les expliquer à leurs interlocuteurs. Leurs tâches et leurs interlocuteurs diffèrent selon la taille de l'entreprise. Il s'agit en règle générale de clients, d'entreprises, d'assurances, de particuliers et de collaborateurs internes.

Les diagnosticiens d'automobiles sont les spécialistes de la recherche de défauts sur des composants et systèmes automobiles. Ils effectuent des travaux de réparation, d'aménagement, de transformation et d'équipement ultérieur exigeants, conseillent les clients en s'axant sur la solution et déterminent les dérangements sur les véhicules. Ils se distinguent par leur haut niveau de compétences professionnelles et par leur conscience des coûts. Ils sont responsables de la formation des personnes en formation dans les professions techniques de l'automobile. Les diagnosticiens d'automobiles ont par ailleurs besoin d'endurance, de réflexion analytique, d'une approche axée sur les clients et d'une aptitude à la communication.



Prérequis & conditions d'admission

Sont admis à l'examen final les candidats qui :

- a) possèdent le certificat fédéral de capacité de mécatronicien-ne d'automobiles, mécanicien-ne d'automobiles, d'électricien-ne-électronicien-ne en véhicules, de mécanicien-ne en machines de chantier, de mécanicien-ne en machines agricoles, mécanicien-ne en motocycles ou un certificat équivalent et disposent d'au moins deux années de pratique après la formation initiale;
- b) possèdent le certificat fédéral de capacité de mécanicien-ne en maintenance d'automobiles ou réparateur d'automobiles ou une attestation équivalente et disposent d'au moins cinq ans d'expérience pratique après la formation initiale;
- c) possèdent le brevet fédéral de coordinateur d'atelier automobile;
et
- d) ont passé les examens nécessaires pour les domaines de compétences correspondants ou disposent d'attestations d'équivalence;
- e) possèdent l'attestation de formateur en entreprise;
- f) possèdent le permis pour l'utilisation des fluides frigorigènes.

Sous réserve du paiement dans les temps de la taxe d'examen.

(Le coordinateur d'atelier automobile avec brevet fédéral est dispensé de prouver la réussite des domaines de compétences Z1 – Z4)

Conditions d'admission aux examens des domaines de compétences: Sont admis aux examens des domaines de compétences les candidats qui: possèdent le certificat fédéral de capacité de mécatronicien-ne d'automobiles, mécanicien-ne d'automobiles, électricien-ne-électronicien-ne en véhicules, mécanicien-ne en machines de chantier, mécanicien-ne en machines agricoles, mécanicien-ne en motocycles, mécanicien-ne en maintenance d'automobiles ou réparateur-trice d'automobiles.

Durée: quatre semestres, formation en cours d'emploi

Titre: « Diagnosticien-ne d'automobiles avec brevet fédéral » spécialisation « véhicules utilitaires » ou « véhicules légers »

Informations et lieux du cours: Vous trouverez les lieux de formation actuels et des informations sur le site Internet de l'UPSA www.agvs-upsa.ch, « Formation », « Formation professionnelle supérieure »

Vue d'ensemble des domaines de compétences / modules

La formation continue comporte
7 domaines de compétences

- Z1 Electricité-électronique du véhicule
- Z2 Systèmes de confort et de sécurité
- Z3 Systèmes d'assistance à la conduite et infodivertissement
- Z4 Systèmes de motorisations alternatifs

- | | |
|----------|--------------|
| P1 ou N1 | Châssis |
| P2 ou N2 | Moteur |
| P3 ou N3 | Transmission |

Examens des domaines de compétences
Les examens des différents domaines de compétences (Z1 – Z4) ont lieu à Mobicity à Berne.

Les détenteurs des attestations (Z1 – Z4) ont le droit de participer à l'examen final interdisciplinaire (P1 – P3) à Mobicity à Berne ou (N1 – N3) à l'école de maintenance 43 à Thoune.

Possibilités de formation continue

Examen professionnel (EP):

Coordinateur-trice d'atelier automobile avec brevet fédéral (formation complémentaire des domaines de compétences P1 – P3 ou N1 – N3)

Examen professionnel supérieur (EPS):

Gestionnaire d'entreprise diplômé-e de la branche automobile



L'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) vous renseigne également par téléphone.



UPSA | AGVS

Union professionnelle suisse de l'automobile
Unione professionale svizzera dell'automobile
Auto Gewerbe Verband Schweiz